



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD  
SÉANCE DU 27 MARS 2025 À 18 HEURES 30  
SALLE DU CONSEIL DU SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Nombre de conseillers :  
en exercice : 58  
présents : 42  
absents représentés : 12  
absents excusés : 4

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 27 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de mars à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 19 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :

Mesdames et Messieurs Françoise AGIER, Henri ARBEILLE, Jean-Luc ASCHARD, Armelle BARBE, Patrick BENOIST, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Francis BETBEDER, Hervé BOUYRIE, Emmanuelle BRESSOUD, Valérie CASTAING-TONNEAU, Frédérique CHARPENEL, Nathalie DARDY, Benoît DARETS, Jean-Claude DAULOUÈDE, Sylvie DE ARTECHE, Jean-Luc DELPUECH, Bertrand DESCLAUX, Mathieu DIRIBERRY, Gilles DOR, Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Régis DUBUS, Dominique DUHIEU, Pierre FROUSTEY, Louis GALDOS, Régis GELEZ, Olivier GOYENECHÉ, Isabelle LABEYRIE, Pierre LAFFITTE, Éric LARROQUETTE (suppléant de M. Éric LAHILLADE), Alexandre LAPÈGUE, Marie-Thérèse LIBIER, Aline MARCHAND, Élisabeth MARTINE, Jean-François MONET, Stéphanie MORA-DAUGAREIL, Damien NICOLAS, Pierre PECASTAINGS, Kelly PERON, Jérôme PETITJEAN, Philippe SARDELUC, Alain SOUMAT, Mickaël WALLYN.

Absents représentés :

Mme Alexandrine AZPEITIA a donné pouvoir à M. Jean-François MONET, M. Pascal CANTAU a donné pouvoir à Mme Sylvie DE ARTECHE, M. Alain CAUNÈGRE a donné pouvoir à M. Régis DUBUS, Mme Géraldine CAYLA a donné pouvoir à M. Jean-Claude DAULOUÈDE, Mme Séverine DUCAMP a donné pouvoir à M. Mathieu DIRIBERRY, Mme Florence DUPOND a donné pouvoir à M. Alain SOUMAT, M. Patrick LACLÉDÈRE a donné pouvoir à M. Louis GALDOS, M. Cédric LARRIEU a donné pouvoir à Mme Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Mme Isabelle MAINPIN a donné pouvoir à Mme Frédérique CHARPENEL, Mme Nathalie MEIRELES-ALLADIO a donné pouvoir à Mme Armelle BARBE, Mme Virginie VAN PEVENAGE a donné pouvoir à M. Alexandre LAPEGUE, M. Christophe VIGNAUD a donné pouvoir à M. Pierre PECASTAINGS.

Absents excusés :

Mesdames et Messieurs Véronique BREVET, Lionel CAMBLANNE, Olivier PEANNE et Serge VIAROUGE.

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc DELPUECH.

**OBJET : ENVIRONNEMENT - TRANSITION ENERGETIQUE - GEMAPI - APPROBATION DU PROJET D'AVENANT TECHNIQUE ET FINANCIER À LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE MACS ET LE CPIE SEIGNANX ET ADOUR POUR L'ANNÉE 2025**

**Rapporteur : Madame Aline MARCHAND**

Le territoire de MACS détient une grande richesse de biodiversité qu'il convient de préserver. Cette volonté de préservation est inscrite dans le projet de territoire et doit se matérialiser par des actions concrètes à mettre en œuvre dans le cadre d'une stratégie locale.



En janvier 2024, MACS a été labélisée « Territoire Engagé pour la Nature » (TEN). Cette reconnaissance engage MACS à la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions en faveur de la biodiversité.

Afin d'aider la Communauté de communes à la mise en œuvre de ses actions, un partenariat avec le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) Seignanx et Adour a été conclu pour une durée de 3 ans sur la période 2024-2026 par délibération du conseil communautaire du 28 mars 2024.

Les objectifs principaux du partenariat sont les suivants :

- accompagnement à la prise en compte des enjeux environnementaux et de biodiversité (notamment les continuités écologiques) ;
- accompagnement de la reconnaissance « Territoire Engagé pour la Nature » (lutte contre la pollution lumineuse et mise en place d'une trame noire opérationnelle sur le territoire de MACS ; préservation et restauration des zones humides ; sensibilisation, communication autour de la démarche) ;
- élaboration d'une stratégie locale biodiversité ;
- valorisation et gestion des espaces naturels (diagnostics écologiques, suivis naturalistes, rédaction de plan de gestion) ;
- mise en œuvre d'actions de formation et de communication.

Chaque année, les modalités financières du partenariat sont soumises à la validation du conseil communautaire par voie d'avenant. Il est donc proposé au conseil communautaire d'approuver l'avenant technique et financier pour l'année 2025.

En 2025, les missions réalisées par le CPIE représenteront un coût de 39 560 € correspondant à 86 jours de travail.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

*VU la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ;*

*VU le code de l'environnement et notamment le livre III relatif aux espaces naturels ;*

*VU le code général des collectivités territoriales ;*

*VU les statuts de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, tels qu'annexés à l'arrêté préfectoral PR/DCPPAT/2024/n°107 en date du 8 avril 2024 portant modification des statuts de la Communauté de communes ;*

*VU les délibérations du conseil communautaire en date du 17 décembre 2015, 27 septembre 2016, 2 mai 2017, 6 décembre 2018, 26 novembre 2020, 25 mars 2021, 25 novembre 2021 et 28 mars 2024 portant définition et modifications de l'intérêt communautaire des compétences de MACS qui y sont soumises ;*

*VU la délibération du conseil communautaire en date du 30 juin 2022 portant approbation du projet de territoire de MACS ;*

*VU la délibération du conseil communautaire en date du 28 mars 2024 portant approbation du projet de convention de partenariat entre macs et le centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) Seignanx et Adour ;*

*VU la délibération du conseil communautaire en date du 28 septembre 2023 portant approbation de la candidature de MACS au dispositif « Territoire engagé pour la nature » ;*

*VU le courrier de la région Nouvelle-Aquitaine en date du 31 janvier 2024 informant que la candidature de MACS au dispositif « Territoire engagé pour la nature » avait été retenue par le jury régional ;*

*VU la convention de partenariat entre MACS et le CPIE Seignanx et Adour sur la période 2024-2026 signée en date du 16 avril 2024 ;*

*VU le projet d'avenant technique et financier pour 2025, ci-annexé ;*

*CONSIDÉRANT la nécessité de mettre en œuvre les actions du dispositif « Territoire engagé pour la nature » dans les meilleurs délais ;*

Décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- d'approuver le projet d'avenant technique et financier 2025 à la convention de partenariat avec le CPIE, tel qu'annexé à la présente,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant, à accomplir toute formalité et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois



devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme  
À Saint-Vincent de Tyrosse, le 27 mars 2025

Le président,

Pierre Froustey



Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

**Publié en ligne le 04/04/2025**

ID : 040-244000865-20250327-20250327D07C-DE





SEIGNANX ET ADOUR

**AVENANT TECHNIQUE ET FINANCIER A LA CONVENTION DE PARTENARIAT CC  
MACS / CPIE SEIGNANX ADOUR  
Année 2025**

A- Description des missions réalisées par le CPIE

**I. Accompagnement Territoire Engagé pour la Nature (TEN)**

Dans le cadre du label « TEN », la Communauté de Communes de la MACS s'est engagée dans un programme d'actions en faveur de la biodiversité sur 3 années. Le CPIE poursuit sa participation à la mise en œuvre des 3 Fiches Action :

• **FA1 : Mise en place d'une trame noire opérationnelle sur le territoire de MACS**

L'objectif est de définir des recommandations techniques afin d'adapter les éclairages aux enjeux de biodiversité du territoire :

Phase 1 : Définition des niveaux d'obscurité visés

- En fonction du type d'infrastructures présentes sur le territoire (routes, bâtiments publics, structures privées : campings, golfs...) et en lien avec les enjeux de biodiversité nocturne, seront définis plusieurs niveaux d'obscurité : noire/sombre/peu éclairés/éclairés
- Une synthèse des règles existantes d'éclairage sur les communes sera réalisée qu'une proposition d'adaptation.

Phase 2 : Prescriptions techniques sur les secteurs environnementaux à enjeux

- Rédaction de fiches de recommandations techniques pour d'adapter les éclairages sur l'ensemble du territoire et pour chaque secteur à forts enjeux environnementaux. Les différents publics (privés/publics) seront également distingués pour les prescriptions.
- Travail avec le Sydec sur certains secteurs pour vérifier la faisabilité d'adapter les éclairages
- Réunions de concertation en direction des publics visés par les prescriptions afin de présenter les recommandations techniques et évaluer les freins et les leviers pour faire évoluer les éclairages

Phase 3 : Enveloppe urbaine

- Réflexion pour travailler plus précisément sur un secteur urbain

Phase 4 : Information & Sensibilisation (de 2024 à 2026)

- Réalisation d'un atelier d'accompagnement au changement de comportement vis-à-vis de la réduction et/ou extinction de l'éclairage



- Réalisation d'une animation grand public de découverte des chauves-souris

- **FA2 : Préserver et restaurer les zones humides**

L'objectif est de mettre en place des plans de gestion sur plusieurs zones humides situées dans ou à proximité des zones AU afin de les préserver et de les valoriser :

- 1) Elaboration des plans de gestion

- Suite à la hiérarchisation réalisée en 2024, deux zones humides ont été sélectionnées : Vieux boucau : 4.06 ha et Saubion Angresse : 16.79 ha

L'élaboration des plans de gestion se déclinera en plusieurs phases :

- Réalisation d'un état des lieux écologique permettant de connaître, de décrire et de cartographier les éléments de biodiversité (faune flore et habitats naturels)
- Définition des objectifs de gestion et de restauration
- Rédaction d'un programme d'actions sous forme de fiches techniques (calendrier des interventions envisagées, description technique, modalités de suivi et budget associé)

- 2) Eléments de gestion

Pour la zone humide de Soorts-Hossegor qui bénéficie déjà de programmes de gestion menés par différents acteurs sur certains secteurs, un bilan des données existantes sera réalisé afin de cerner plus précisément les enjeux de gestion (données écologiques manquantes, lien entre les différentes actions de gestion...)

- **FA3 : Mobilisation des acteurs**

Pour 2025, il s'agira d'accompagner la Communauté de Communes pour construire un programme d'animations environnementales « TEN » à destination du grand public et des écoles : Participation aux réunions, réalisation des animations et production d'un bilan.

- **Stratégie locale pour la biodiversité :**

Le CPIE accompagnera la Communauté de Communes sur la définition des enjeux, des objectifs et des actions sur la base du diagnostic de territoire rédigé par la MACS : Participation aux réunions, conseils et expertise, appui à la rédaction

## **II. Accompagnement à la prise en compte des enjeux environnementaux et de biodiversité**

- **SCOT MACS : Etat initial de l'environnement**

Dans le cadre de la mise à jour du SCOT, le CPIE accompagnera la Communauté de Communes de la MACS sur la définition des enjeux environnementaux.



## B- Evaluation financière des actions et calendrier de réalisation

Actions 2025	Échéances	Nb jours	Cout
<b>Avenant 2024</b> Jours supplémentaires réalisés (voir décompte 2024)		5	<b>2 300 €</b>
<b>Accompagnement TEN</b>			
<b>FA1 : Mise en place d'une trame noire opérationnelle</b> Définition des niveaux d'obscurité Prescriptions techniques sur les secteurs environnementaux Enveloppe urbaine Information et sensibilisation	<i>Janvier/ mars</i>	5	
	<i>Mars/ Septembre</i>	15	
	<i>Octobre/ novembre</i>	4	
	<i>Janvier-aout</i>	2	
<b>Sous-total TEN -FA1</b>		<b>26</b>	<b>11 960 €</b>
<b>FA2 : Préserver et restaurer les zones humides</b> Réalisation d'un état des lieux écologique Définition des objectifs de gestion et de restauration Rédaction d'un programme d'actions Eléments de gestion pour Soorts-Hossegor	<i>Février-juillet</i>	8	
	<i>Aout-septembre</i>	6	
	<i>Octobre -novembre</i>	8	
	<i>Septembre-décembre</i>	5	
<b>Sous-total TEN - FA2</b>		<b>27</b>	<b>12 420 €</b>
<b>FA3 : Mobilisation des acteurs</b> Réunions de préparation du programme Participation à la mise en œuvre d'un programme Réalisation des animations	<i>Mars-Juin</i>	7	3 220 €
	<i>Juin-décembre</i>		
	<b>Stratégie locale pour la biodiversité</b> Participation aux réunions, conseils et expertise, appui à la rédaction	<i>Janvier-Décembre</i>	11
<b>TOTAL Accompagnement TEN</b>		<b>76 jours</b>	<b>34 960 €</b>
<b>Accompagnement SCOT</b>			
Rédaction d'une note de synthèse présentant les enjeux environnementaux du territoire, participation aux réunions, accompagnement du service urbanisme	<i>Février-Juin</i>	10	
<b>TOTAL Accompagnement SCOT</b>		<b>10</b>	<b>4 600 €</b>

*Les jours non réalisés ne seront pas facturés*

<b>TOTAL Jours</b>	<b>86 jours</b>
<b>Montant 2025</b>	<b>39 560 €</b>

*Le CPIE n'est pas assujéti à TVA*

Fait à St Martin de Seignanx,  
le 10 janvier 2025

Le Président de la Communauté  
de Communes de la MACS  
Pierre FROUSTEY



SEIGNANX ET ADOUR

**AVENANT TECHNIQUE ET FINANCIER A LA CONVENTION DE PARTENARIAT CC MACS /  
CPIE SEIGNANX ADOUR  
Décompte des jours 2024**

Fiche action TEN	Phases de réalisation	Détails	Nb de jours réalisés
<b>Mise en place d'une trame noire opérationnelle</b>	Mise en place de la méthodologie	Réunion de présentation (28/03/2024) auprès des services de la CC MACS / Contact du Sydec / Définition des indicateurs	42
	Cartographie de la pollution lumineuse et de la lumière artificielle	Récupération des données SIG du Sydec/ Compilation des données pour la réalisation d'un atlas cartographique / Création de zones tampons pour représenter les halos lumineux Priorisation des points lumineux/ Recherche pour chaque secteur environnemental du territoire des niveaux de faisabilité et des leviers d'action	
	Elaboration de la trame noire	Identification des zones noires à enjeux sur les grands ensembles du territoire. Utilisation de la trame verte et bleue du PLUI. / Superposition des cartes de la lumière, de priorisation des points lumineux et des zones noires à enjeux /Catégorisation des secteurs de conflits	
	Prescriptions techniques	Identification des catégories de prescriptions lumineuses Travail sur un modèle de fiches	
	Indicateurs de suivi	Choix des communes et pose et récupération de l'appareil enregistreur sur 3 sites : Le Boudigau à Capbreton, le courant de Messanges à Vieux boucau et l'Adour à Saubusse	
	Sensibilisation	Réalisation d'une animation grand public	



<b>Préserver et restaurer les zones humides</b>	Hiérarchisation des zones humides en zone AU	<p>Récupération des données et lecture des rapports</p> <p>Classification des habitats naturels selon leurs degrés d'humidité et inclusion des habitats Natura 2000</p> <p>Sélection des sondages pédologiques indiquant des sols humides / Tri par photo interprétation satellite des zones AU déjà construites / Classification des habitats naturels via un système de note.</p> <p>Sélection des zones humides à enjeux et création des périmètres sur lesquels des projets de restauration/conservation peuvent être envisagés.</p> <p>Intégration des données parcelles publiques dans les zones sélectionnées.</p>	25
	Hiérarchisation des zones humides en zone N	<p>Récupération des données</p> <p>Sélection des zones humides non concernées par un gestion conservation déjà existantes / Test d'une classification des données habitats naturels.</p> <p>Hiérarchisation et sélection des surfaces &gt;/= à 1ha (grande mosaïque).</p> <p>Création de 4 périmètres sur lesquels des projets de restauration/conservation peuvent être envisagés.</p> <p>Décision de ne pas poursuivre la hiérarchisation sur ces périmètres par manquantes de données précises</p>	
<b>Mobilisation des acteurs</b>		Participation aux réunions	2
<b>Stratégie locale pour la biodiversité</b>		Participation aux comités de pilotage et technique	2
<b>TOTAL des jours réalisés</b>			<b>71</b>